



NOTE DE TRAVAIL

**TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION
ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)**

Dubaï (Émirats arabes unis), 20-24 novembre 2023

Point 1 : Contexte – Faits nouveaux concernant la technologie à l'origine d'énergies plus propres appliquée à l'aviation internationale et sa contribution à l'objectif mondial ambitieux à long terme

DISPOSITIONS ET PROGRAMME PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE

(Note présentée par le Secrétariat de l'OACI)

RÉSUMÉ

La présente note de travail donne un aperçu des dispositions administratives prévues pour la troisième Conférence sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3). Elle contient l'ordre du jour, le programme proposé et d'autres renseignements pertinents sur la tenue de la Conférence.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 8.

1. INTRODUCTION

1.1 La troisième Conférence de l'OACI sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3) se tiendra du 20 au 24 novembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis), sur un mode à la fois présentiel et hybride.

1.2 S'appuyant sur les résultats de la deuxième Conférence CAAF tenue en octobre 2017, au cours de laquelle la Vision de l'OACI sur les carburants d'aviation durables (SAF) à l'horizon 2050¹ a été entérinée, l'Assemblée de l'OACI, à sa 41^e session (octobre 2022), a demandé au Conseil de continuer d'évaluer les progrès accomplis par rapport à la mise au point et à l'utilisation des SAF, des carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et d'autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, dans le cadre du processus d'état des lieux de l'OACI. Il a aussi été demandé au Conseil de convoquer la Conférence CAAF/3 en 2023 en vue de réexaminer la Vision de l'OACI sur les SAF à l'horizon 2050, y compris les LCAF et les autres sources d'énergie plus propres pour l'aviation, et de définir un cadre global sous l'égide de l'OACI aligné sur l'initiative *Aucun pays laissé de côté* et tenant compte des circonstances et des capacités nationales².

¹ Voir la déclaration de la Conférence CAAF/2 : <https://www.icao.int/environmental-protection/GFAAF/pages/ICAO-Vision.aspx> (en anglais)

² Voir la résolution de l'Assemblée A41-21, paragraphe 28, alinéa f).

1.3 La Conférence rassemblera des hauts fonctionnaires qui auront le pouvoir de prendre des décisions en matière de politiques, ainsi que des organisations internationales ayant un intérêt direct pour les énergies plus propres pour l'aviation, invitées en qualité d'observateurs (voir la lettre ENV 5/1.14-23/61).

1.4 La Conférence commencera l'après-midi du 20 novembre 2023, moment où aura lieu la cérémonie d'ouverture, pour faire place aux déclarations des représentants ministériels et de hauts fonctionnaires des États. L'élection à la présidence et l'examen des premiers points de l'ordre du jour se feront le 21 novembre 2023. D'autres renseignements sur le programme de la Conférence et d'autres mises à jour seront publiés sur le site web de la Conférence à l'adresse : <https://www.icao.int/Meetings/CAAF3/Pages/default.aspx>.

1.5 Plusieurs rencontres préparatoires ont eu lieu en amont de la Conférence : l'État des lieux de l'OACI sur la réduction des émissions de CO₂ du secteur de l'aviation, combiné à la première consultation stratégique et financière préalable à la Conférence CAAF/3, en juillet 2023 (voir la lettre ENV 9/1-23/34)³ et la deuxième consultation préalable sur les résultats de la Conférence CAAF/3, en septembre 2023, qui avait pour but de faire avancer la préparation de ladite conférence (voir la lettre ENV 9/1-23/58)⁴.

2. ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

2.1 L'ordre du jour figure dans l'appendice A.

3. LANGUES DE LA CONFÉRENCE

3.1 Les langues de travail seront l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

4. LIEU DE LA CONFÉRENCE ET SERVICES

4.1 La Conférence aura lieu à l'hôtel Hilton Dubaï Al Habtoor City, à Dubaï (Émirats arabes unis).

4.2 Outre l'examen des points de l'ordre du jour, une cérémonie d'ouverture, un dîner de gala, des activités sociales, une exposition et une cérémonie de clôture figureront au programme de la Conférence. Une clinique médicale d'urgence sera accessible aux participants sur les lieux de la rencontre.

5. HORAIRE ET CALENDRIER

5.1 L'horaire de travail proposé est le suivant (heure de Dubaï) :

Lundi : 14 heures – 19 h 30,
courte pause café incluse

³ Voir le site web de l'État des lieux 2023 de l'OACI et de la première consultation préalable à la CAAF/3 : <https://www.icao.int/Meetings/Stocktaking2023/Pages/default.aspx>

⁴ Voir le site web de la deuxième consultation préalable à la CAAF/3 : <https://www.icao.int/Meetings/pre-CAAF3/Pages/default.aspx>

Mardi à vendredi : 9 heures – 12 h 30,
14 h 30 – 18 heures,
courtes pauses café incluses

5.2 Les participants travailleront en séance plénière. Le calendrier proposé à l'appendice B est susceptible d'être modifié en fonction de l'avancement de l'examen des différents points de l'ordre du jour. Les participants seront informés des modifications apportées au calendrier au fur et à mesure de l'évolution des discussions.

5.3 Dans l'après-midi du 20 novembre 2023, à la suite de la cérémonie d'ouverture de la Conférence CAAF/3, où l'on entendra le discours liminaire du Président du Conseil de l'OACI et les allocutions des conférenciers et où l'on assistera à l'ouverture de la zone d'exposition, une table ronde sera organisée pour permettre l'échange de vues entre les représentants de haut niveau des États sur les attentes à l'égard de la Conférence. Ensuite, la parole sera donnée aux représentants de haut niveau des États selon des créneaux réservés au préalable, avec services d'interprétation. Les déclarations de haut niveau devraient porter sur des points de l'ordre du jour et ne pas dépasser 3 minutes. Si le temps le permet, des déclarations d'observateurs seront entendues. Les États membres et les observateurs doivent notifier le Secrétariat de leur intention de prononcer une déclaration et envoyer par courriel une version écrite de leur déclaration au plus tard le **24 octobre 2023** à officeenv@icao.int. Les déclarations écrites ne seront pas traduites et seront publiées sur le site web dans la langue originale dans laquelle elles auront été soumises.

5.4 À partir du 21 novembre 2023, la présentation formelle des notes de travail auxquelles les participants à la Conférence devraient donner suite devra être limitée afin de laisser un maximum de temps pour le débat de fond sur chacun des sujets. Les notes d'information, à savoir les notes qui n'appellent aucune suite à donner, ne seront pas présentées officiellement. Elles feront cependant partie du compte rendu de la Conférence.

6. DOCUMENTATION

6.1 Des lignes directrices pour la préparation de la documentation figurent sur le site web de la Conférence. Il y a lieu d'envoyer à l'OACI les documents que votre administration ou organisation souhaiterait soumettre pour discussion à la Conférence au plus tard le **17 octobre 2023 pour les points 1 à 4 de l'ordre du jour**, et au plus tard le **20 octobre 2023 pour le point 5 de l'ordre du jour**. Les documents seront ainsi traduits dans les délais et distribués à temps par voie électronique aux participantes et aux participants, qui les examineront avant la Conférence. Il importe de noter que la date limite de soumission des documents sera rigoureusement respectée et qu'aucun document ne sera accepté après cette date limite.

6.2 Les notes de travail devraient être brèves, proposer des mesures et se limiter strictement à quatre pages de texte, y compris les appendices. Par principe, les notes de travail de plus de quatre pages et les notes d'information ne sont plus traduites par l'Organisation. Les notes plus longues devront être présentées sous forme de notes d'information dans la langue d'origine seulement. Si l'objet de ces notes plus longues est jugé essentiel aux travaux de la Conférence, il faudra présenter aussi, pour traduction, un résumé ne dépassant pas quatre pages. La documentation reçue d'organisations internationales sera elle aussi distribuée dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été présentées. Il est conseillé dans la mesure du possible de présenter les documents dans plus d'une seule langue (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

6.3 La documentation de la Conférence sera publiée sur le site web de la CAAF/3 à mesure qu'elle sera disponible. Autant que possible, aucun document papier ne sera utilisé et aucun document transmis au Secrétariat électroniquement avant la Conférence ne sera distribué en copie papier.

7. ACCÈS AU CENTRE DE CONFÉRENCES ET ATTRIBUTION DES PLACES

7.1 Selon les mesures de distanciation sociale qui pourraient être en vigueur au moment de la Conférence, l'accès au Centre de conférences et aux salles de réunion pourrait être restreint.

7.2 L'attribution des places à la Conférence sera déterminée à partir des fiches de préinscription et sera progressivement mise à jour en fonction des informations obtenues durant l'inscription sur place. Les participants occuperont les sièges désignés par les plaques d'identification de leurs États/organisations.

7.3 Il importe que les délégués conservent les sièges qui leur ont été attribués. Pour tout renseignement ou aide durant la Conférence, prière de s'adresser à un membre du Secrétariat de l'OACI. Les participants sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.

8. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE CAAF/3

8.1 La Conférence CAAF/3 est invitée à :

- a) prendre note des informations figurant dans les paragraphes 1 à 7 ;
- b) approuver l'horaire de travail proposé pour la Conférence dans le paragraphe 5 ;
- c) approuver l'horaire figurant dans l'appendice B, étant entendu qu'il sera réexaminé et modifié, le cas échéant, en fonction de l'avancement des travaux.

APPENDICE A

**ORDRE DU JOUR DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DE L'OACI SUR L'AVIATION
ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)**

Dubaï (Émirats arabes unis)

20 – 24 novembre 2023

- Point 1 : Contexte – Faits nouveaux concernant la technologie à l'origine d'énergies plus propres appliquée à l'aviation internationale et sa contribution à l'objectif mondial ambitieux à long terme
- Point 2 : Politiques subsidiaires visant à promouvoir le développement et l'utilisation d'une énergie plus propre pour l'aviation
- Point 3 : Assistance et renforcement des capacités pour une énergie plus propre
- Point 4 : Financement d'une énergie plus propre
- Point 5 : Examen de la Vision de l'OACI sur les carburants d'aviation durables à l'horizon 2050, y compris les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, dans le but de définir un cadre mondial

APPENDICE B

TENTATIVE TIMETABLE FOR CAAF/3

Dubai, United Arab Emirates
20 to 24 November 2023

Monday, 20 November 2023

- 1400-1500 Opening ceremony of CAAF/3 including the opening by the President of the ICAO Council and keynote addresses, as well as the opening of the exhibition area.
- 1430-1500 Coffee break
- 1500-1630 High-level panel for exchange of views among Member States on expectations for CAAF/3
- 1630-1930 High-level statements by Member States

Tuesday, 21 November 2023

- 0900-0915 Election of the Chairperson and Vice-Chairperson for CAAF/3
- 0915-1030 Agenda Item 1: Setting the scene – Latest developments in cleaner energy technology for international aviation and its contribution to the Long-Term Global Aspirational Goal
- 1030-1100 Coffee break
- 1100-1230 Agenda Item 2: Supporting policies to promote the development and deployment of cleaner energy for aviation
- 1230-1430 Lunch
- 1430-1600 Agenda Item 2: Supporting policies to promote the development and deployment of cleaner energy for aviation (cont'd)
- 1600-1630 Coffee break
- 1630-1800 Agenda Item 2: Supporting policies to promote the development and deployment of cleaner energy for aviation (cont'd)

Wednesday, 22 November 2023

- 0900-1030 Agenda Item 3: Assistance and capacity building for cleaner energy
- 1030-1100 Coffee break
- 1100-1230 Agenda Item 3: Assistance and capacity building for cleaner energy (cont'd)

- 1230-1430 Lunch
- 1430-1600 Agenda Item 4: Financing cleaner energy
- 1600-1630 Coffee break
- 1630-1800 Agenda Item 4: Financing cleaner energy (cont'd)

Thursday, 23 November 2023

- 0900-1030 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework
- 1030-1100 Coffee break
- 1100-1230 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)
- 1230-1430 Lunch
- 1430-1600 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)
- 1600-1630 Coffee break
- 1630-1800 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)

Friday, 24 November 2023

- 0900-1030 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)
- 1030-1100 Coffee break
- 1100-1230 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)
- 1230-1430 Lunch
- 1430-1600 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)
- 1600-1630 Coffee break
- 1630-1800 Agenda Item 5: Reviewing the 2050 ICAO Vision for SAF, including LCAF and other cleaner energy for aviation, in order to define a global framework (cont'd)